

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 25 mars 2019 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 19 mars 2019 s'est réuni le lundi 25 mars 2019 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CARBONNET Serge, CALZAVARA Martine, GALDIN Nicole, DUBOURG Jean-Luc, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, ANGELY Lydie, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, CAMPS Brigitte, BROUILLON Hervé, MAURIN Patrick, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, SPECOGNA Marilyn, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine, MANIER Bernard Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie, VERDIER Alain, MARCHAND Jean-Pierre, FIGUÈS Fatima,

Pouvoirs : de GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie à Philippe LABARDIN, de MARCHAND Jean-Pierre à Marie-Catherine BALLEREAU, de Fatima FIGUÈS à Sophie BORDERIE

B.35

Avenant à la convention de programmation et de suivi des déploiements FTTH

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 17 mai 2016, a été signée la convention de programmation et de suivi des déploiements FTTH. Cette convention a été co-signée par l'Etat, le département du Lot-et-Garonne, la communauté d'agglomération d'Agen, la commune de Villeneuve-sur-Lot, la commune de Marmande et l'Opérateur de Réseau Conventionné (ORC) Orange (ORC).

Cette convention pour le déploiement de la zone AMII doit être précisée par avenant pour prendre en compte les nouvelles contraintes imposées par l'Etat à Orange dans son rythme de déploiement et dans l'information due aux communes.

Contexte :

Depuis sa signature un comité de suivi semestriel permet de suivre le déploiement du réseau. Pour information, sur Marmande au 1er mars 2019 le déploiement est à mi-parcours avec 47% des locaux (soit 5362) adressables et 21% (soit 2443) raccordables ou éligibles. Fin 2019 ce sont 4600 locaux qui seront raccordables, soit 40% du parc. L'objectif est que 100% des locaux de Marmande soient raccordables, c'est-à-dire éligibles commercialement à une offre FTTH avant fin 2020.

En 2018, l'ORC a proposé au Gouvernement des engagements de déploiements FTTH en zone AMII dans le cadre de l'article L.33-13 du code des postes et communications électroniques. L'ORC a également souhaité accroître la transparence de ses déploiements et a exprimé la volonté de décliner localement ses engagements et de proposer à l'ensemble des collectivités locales signataires d'une CPSD des avenants à ces dernières permettant notamment d'enrichir les annexes de suivi.

Dans la suite de ces évolutions, et en application de l'article 14 de cette Convention, les Parties ont souhaité modifier la Convention les liant.

Par cet avenant, l'ORC propose de communiquer, dans les conditions prévues par la convention, à l'ensemble des signataires, les éléments suivants :

- le calendrier détaillé, année par année et commune par commune, du démarrage des déploiements ainsi que la date de fin des déploiements (Annexe 2 de la convention) ;
- par année, le volume indicatif des locaux programmés, des locaux raccordables sur demande ainsi que le volume indicatif des locaux raccordables (Annexe 3 de la convention) ;
- la mise à jour du référentiel d'informations communiquées dans le cadre du suivi des déploiements (Annexe 8 de la convention).

Le présent avenant a pour objet d'annuler et remplacer :

- le paragraphe 1.4 du Préambule « Sur le projet et les objectifs de l'Opérateur signataire pour le territoire de la Collectivité » ainsi que
- l'annexe 2 « Zone conventionnée »
- l'annexe 3 « Volumes annuels »
- l'annexe 8 « Informations communiquées dans le cadre du suivi des déploiements »

Les autres stipulations et Annexes de la convention demeurent inchangées et continuent de s'appliquer aux Parties.

Dès réception des accords des différents signataires sur cette proposition d'avenant Orange lancera la mise en signature de cet avenant.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré**

Décide de la signature de l'avenant à la convention de programmation et de suivi des déploiements FTTH.

Autorise M. le MAIRE ou son représentant à signer tout document pour son application.

Votants : 32 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

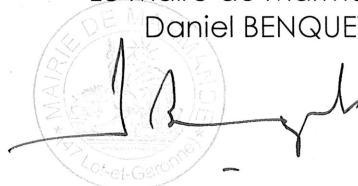
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Marmande le 26 mars 2019

Le Maire de Marmande

Daniel BENQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Benquet', is written over a circular official stamp of the Municipality of Marmande.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 2/04/2019
et de sa transmission au contrôle de légalité le 2/04/2019

Le Maire de Marmande

Daniel BENQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Benquet', is written over a circular official stamp of the Municipality of Marmande.